

Une riche nature...

Fondateur et gardien du Musée des Bisses à Botyre, en Valais, **Armand Dussex** se passionne pour la nature, la sauvegarde du patrimoine régional et les cimes népalaises

Son amour de la montagne et de la nature sauvage a toujours servi de fil conducteur à son parcours atypique. Un chemin qui l'a amené à prendre de l'altitude, dans le cadre professionnel et dans celui de ses loisirs. Sur les cimes valaisannes ou celles népalaises. Le long des bissexes. Pour son plus grand plaisir et par altruisme. Et même si la difficulté était aussi souvent au rendez-vous. Mais l'homme, d'une riche nature, est un optimiste qui ne se laisse pas abattre.

Natif de Luc, en Valais, Armand Dussex, 74 ans, entre dans la vie active par une porte inattendue. Après un séjour en Suisse allemande pour tenter d'approprioiser la langue de Goethe, le jeune homme d'alors déménage à Genève et travaille à La Poste jusqu'en 1964 avant de devenir... inspecteur à la police de sûreté. Un métier que ce défenseur de la justice et du droit apprécie car il lui permet de sonder l'âme humaine, intéressé par cet univers méconnu de la criminalité et surtout touché par les victimes. Mais l'existence en ville lui déplaît. Et, au terme d'une décennie dans le métier, l'homme rend l'uniforme. «J'ai eu envie de vivre autrement. A la campagne. De tourner le dos à ce monde gouverné par la recherche du gain», se souvient Armand Dussex, ses yeux d'azur rêveurs. Le fonctionnaire part alors élever des chèvres en Ardèche, en phase avec une certaine mouvance soixante-huitarde.

Le juste milieu

Une expérience qui s'avère financièrement très dure mais que va tout de même poursuivre à Anzère, deux ans plus tard, le Valaisan avant d'y renoncer pour se consacrer uniquement au domaine skiable de la station. Employé par les remontées mécaniques d'Anzère, l'homme devient chef de la sécurité des pistes et du sauvetage. Le skieur chevronné passe tout l'hiver sur les lattes à ausculter et à préparer le manteau neigeux. Avec la lourde charge de décider si les pistes peuvent ou non être ouvertes. «J'ai alors souvent été confronté à des dilemmes, entre la nécessité de viabilité de l'entreprise exploitante et les dangers potentiels. Il fallait trouver le juste milieu. Cette question occupait tout mon esprit.» Pas de quoi



Armand Dussex a à cœur de valoriser les atours du Valais. (projection au Musée des Bisses).

toutefois stresser ce Valaisan qui aime les responsabilités et trouve beaucoup de satisfaction à ce travail. Pour le contact avec la nature qu'il lui offre mais aussi pour son aspect plus scientifique. Parallèlement, durant la saison estivale, Armand Dussex œuvre pour l'Office du tourisme (OT) et organise des randonnées didactiques, lui qui se passionne pour la botanique et l'ornithologie. Cette activité l'amène à s'intéresser au patrimoine régional et à sa préservation. Le collaborateur de l'OT organise des expositions thématiques sur la flore et la faune, les fromageries de villages, le mulet, l'art religieux dans les campagnes... et les bissexes. Cette dernière thématique deviendra permanente et porte en elle les germes du nouveau bébé d'Armand Dussex, le Musée des Bisses*.

Le Népal, en toute amitié

Dans l'intervalle, l'ancien inspecteur, père de trois grands enfants, lance avec des amis le projet de construction d'une cabane, au-dessus d'Anzère. En 1993, l'initiative se concrétise et l'homme, épaulé de sa compagne, devient gardien de la nouvelle cabane des Audannes. Encore un chapitre en résonance avec son amour de la

montagne. «Une très belle expérience, faite de sympathiques rencontres» résume Armand Dussex qui prendra une pseudo-retraite en deux temps. En 2000, à l'âge de 60 ans, il se retire des remontées mécaniques. Puis, 8 ans plus tard, de ses fonctions de gardiennage. Attaché aux cimes valaisannes, le féru d'alpinisme l'est aussi à celles népalaises. Et a effectué des dizaines de voyages dans ce pays. Ces nombreux treks dans l'Himalaya l'amènent à se lier d'amitié avec des sherpas qu'il invite aussi aux Audannes. De ses fructueux échanges naît la création d'une agence spécialisée dans l'organisation de randonnées en haute montagne dans la patrie de ses hôtes. Une structure à deux têtes, suisse et népalaise, qui rencontre un large succès. Pari ainsi gagné par cet homme au grand cœur qui souhaitait à travers cette initiative aider ses amis népalais à améliorer leurs conditions de vie. Même but poursuivi par le Valaisan en créant une ONG pour soutenir des familles d'un village de montagne.

Pâquerettes et fleur...

«En février, j'irai voir le pont qu'on a fait construire sur une rivière dans ce lieu, au sud-est de l'Eve-rest», se réjouit-il même s'il faut

dra marcher plusieurs jours avant d'atteindre sa destination. Un défi surmontable pour ce septuagénaire en pleine forme, maîtrisant le népalais, qui relève modestement n'être jamais monté plus haut que... 6500 mètres. «A raz les pâquerettes», plaisante-t-il. Aujourd'hui responsable du Musée des Bisses, ouvert en mai 2012 à Botyre, dans une maison du 16^e siècle, grâce à sa persévérance et son enthousiasme, Armand Dussex a à cœur de promouvoir ce patrimoine même s'il aimerait bien passer le témoin. «Financièrement, c'est difficile. Avec ma compagne, on fait beaucoup de bénévolat. Je souhaiterais bénéficier d'un plus grand soutien local et cantonal et enfin prendre ma retraite.» Une fleur que pourrait lui faire autorités et partenaires, Armand Dussex rêvant aujourd'hui de se consacrer à fond à la botanique et ayant largement contribué à valoriser les atours du Valais...

Sonya Mermoud ■

*www.musee-des-bisses.ch

communiqués

Non à la baisse démesurée des impôts des entreprises

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) mise le 22 septembre en consultation par le Conseil fédéral prévoit une baisse disproportionnée des impôts des entreprises et des actionnaires. C'est d'autant plus excessif que, par le passé, celles-ci ont déjà été privilégiées au plan fiscal à plusieurs reprises et qu'elles se soustraient de ce fait toujours plus au financement des prestations publiques. Un des exemples les plus grossiers est l'introduction du principe de l'apport du capital qui engendre des milliards de pertes fiscales.

L'Union syndicale suisse (USS) soutient la suppression des réglementations spéciales destinées aux entreprises (entre autres sociétés à statut particulier). Mais il n'est pas admissible que quelques cantons, qui ont octroyé des privilèges dans une mesure exagérée par le passé, reçoivent aujourd'hui de l'argent de la Confédération pour corriger leurs erreurs.

L'USS exige que les effets négatifs de la suppression des réglementations spéciales sur les recettes fiscales de la Confédération et des cantons soient atténués à l'aide de mesures transitoires. En plus, il faut poser des limites à l'imposition des entreprises par les cantons en renforçant le rôle de la Confédération (hausse du taux d'imposition fédéral par exemple). Cela restreindra la concurrence fiscale dommageable à laquelle les cantons se livrent et empêchera ces derniers de faire de nouvelles erreurs. L'USS soutient l'introduction d'un impôt sur les gains en capital.

USS ■

Traité sur le commerce des armes: feu vert à la ratification

Amnesty International salue la décision claire prise par le Conseil des Etats, le 15 septembre dernier, d'autoriser la ratification du Traité international sur le commerce des armes. «Nous nous réjouissons de voir que le Parlement n'a pour une fois pas chipoté, la décision du Conseil des Etats est aussi claire que l'avait été celle du National qui, en juin, avait voté en faveur de la ratification sans aucune opposition», a déclaré Alain Bovard, juriste de la section suisse d'Amnesty International. Le Conseil fédéral doit maintenant ratifier rapidement ce traité qui, selon toutes les prévisions, devrait entrer en force avant la fin de l'année après avoir été ratifié par 50 Etats.

«En ratifiant ce traité, la Suisse fixera les normes minimales que devront respecter les exportations d'armes et de matériel de guerre suisses, notamment en matière de respect des droits humains», a encore déclaré Alain Bovard. «Nous sommes satisfaits car cette ratification protégera la législation actuelle contre de nouvelles attaques des milieux de l'armement qui la trouvent trop stricte.»

Pour mémoire, le Traité sur le commerce des armes adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 avril 2013 fixe des normes minimales que doivent respecter les Etats avant d'autoriser tout transfert international d'armement. Un transfert d'armement devra notamment être interdit lorsqu'il existe un risque important qu'il permette des violations graves des droits humains ou du droit international humanitaire ou encore s'il risque d'entraîner des violences envers les femmes et les jeunes filles.

Amnesty International/L'ES ■

Lecteurs écrivez-nous
Ce journal est le vôtre!

L'Événement syndical
Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

1+1=11

David Prêtre/Strates



Une micro-carotte
suivait
l'orbite rayée
d'un 33 tours.